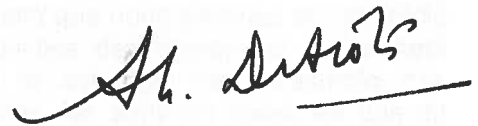


Dans votre courrier, vous proposez quelques solutions pour répartir cet effort dans le temps et lisser autant que possible la progression des droits de scolarité.

Si un emprunt sur 20 ans ne paraît pas une solution opportune compte tenu du loyer actuel de l'argent qui rend très coûteux les emprunts sur le long terme, il me semble en revanche possible de répartir davantage la charge financière de cette opération du fait d'une réalisation des travaux étalée dans le temps. En effet tous les travaux prévus ne pourront être engagés simultanément si l'on veut maintenir l'activité de l'établissement sur le site, ce qui va nécessiter un phasage des chantiers sur une période supérieure à trois ans. L'augmentation pourra ainsi se répartir sur une période plus longue comme vous le souhaitez. Pour la même raison, il me semble nécessaire d'appliquer dès maintenant une hausse des frais de scolarité tenant compte des investissements à venir.

Lorsque le projet sera validé par les autorités italiennes, une réflexion sera engagée avec toutes les parties pour que sa mise en oeuvre prenne en considération ces dispositions.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Anne-Marie Descôtes

Copie : Mme Manssouri, vice présidente de l'APE
M. Séré-Charlet, conseiller culturel à l'ambassade de France
M. Cébrian, proviseur du lycée Chateaubriand
M. Depriester, conseiller AFE
M. Petri-Guasco, conseiller AFE